

Conditions générales de réservation

Comment réserver ?

Contactez-nous, par courriel ou par téléphone.

Nous vous adresserons alors un courriel récapitulatif de votre demande avec un contrat de location, le montant de l'acompte pouvant être versé soit par un virement (RIB joint), soit par chèque (la réservation sera effective à réception de l'acompte). A réception de votre contrat de location signé et accompagné de votre acompte, votre réservation sera confirmée.

Durée de la location

Durée de la location : semaine (une ou plusieurs).

Arrivée : 16h le samedi

Départ : Les lieux doivent être quittés avant 11 heures le samedi, le jour du départ.

La location ne pourra être prorogée sans l'accord préalable du propriétaire.

Le locataire déclare sur l'honneur qu'il n'exerce et ne cherche à exercer aucune profession dans la location et que les locaux faisant l'objet du présent contrat ne lui sont loués qu'à titre de résidence provisoire, conditions majeures sans lesquelles la présente location n'aurait pas été consentie.

Caution

Un dépôt de garantie de 1400,00 Euros vous sera demandé à votre arrivée et restitué à votre départ sous condition d'aucune dégradation. La responsabilité du locataire est entière en accord avec l'état des lieux faite lors de votre arrivée. Cette garantie de caution n'est pas limitée à cette somme, et peut le cas échéant, être majorée suivant le coût des travaux.

Paiement

Le paiement de l'acompte est effectué à la réservation (30 %) par chèque (France uniquement) ou par virement.

Le paiement du solde se fera à votre arrivée soit par chèque (France uniquement), soit par virement avant votre arrivée.

Un forfait ménage est appliqué : 60€/séjour

Obligations du locataire

Les meubles et objets mobiliers ne doivent souffrir que de la dépréciation provenant de l'usage normal auquel ils sont destinés. Ceux qui seront manquants ou auront été mis hors de service, pour une cause autre que l'usure normale, devront être payés ou remplacés par le locataire avec l'assentiment du propriétaire.

Il sera retenu, le cas échéant : la valeur des objets cassés ou fêlés, le prix du lavage ou nettoyage des tapis, couvertures, matelas, literie, etc., qui auraient été tachés.

Le locataire s'oblige à utiliser les meubles et objets garnissant le bien loué à l'usage auquel ils sont destinés et dans les lieux où ils se trouvent. **Il s'interdit formellement de les transporter hors des locaux loués, au bord et dans la piscine.**

Les locaux présentement loués ne doivent pas être occupés par un nombre de personnes supérieur à celui indiqué aux dispositions particulières, sauf accord préalable des propriétaires.

Obligations des propriétaires

Les propriétaires s'obligent à mettre à disposition du locataire le logement loué conforme à l'état descriptif et à respecter les obligations résultant de la présente convention.

Annulation

Toute annulation devra être adressée aux propriétaires par lettre recommandée avec accusé de réception quinze jours avant la date de réservation. Si ce délai n'est pas respecté, l'acompte n'est pas remboursé.

Fumer

Pour des raisons de sécurité et de convenance pour les futurs locataires, il est interdit de fumer dans la maison. Toutefois, vous pourrez fumer à l'extérieur du bâtiment tout en respectant l'environnement proche.

Animaux

Par mesure d'hygiène et de convenance des futurs locataires, les animaux ne sont pas autorisés.